

Chambre. C'est tout simplement de l'impertinence, M. l'Orateur, que de représenter un membre de cette Chambre comme ne voulant pas exprimer une opinion indépendante et honnête sur n'importe quel sujet qui nous est soumis. L'assertion du ministre des Travaux publics à l'effet que cet ouvrage étant dans la province de Québec, si vous vous y opposez, vous vous opposez à toute la province de Québec, et vous refusez d'agir équitablement envers la province de Québec, n'est pas digne d'être faite en cette chambre. Le rapport lu par le ministre dit qu'il n'est pas nécessaire d'exhausser ce mur de 2½ pieds pour empêcher la glace de passer sur le chemin. Cela ne justifie pas le gouvernement de faire de cette amélioration un ouvrage public, et ne justifie pas le parlement du Canada de continuer ces travaux.

Saint-Valentin, nouveau quai et abord..\$5,500

M. FOSTER : Où est cela ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Le quai est sur la rivière Richelieu, et Saint-Valentin est l'une des paroisses du comté de Saint-Jean et Iberville. On a grand besoin de ce quai.

M. FOSTER : A quelle distance de l'embouchure de la rivière ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Environ 70 milles.

M. FOSTER : Est-ce que mon honorable ami, (M. Tarte) entreprend de construire tous les quais de la province de Québec qui sont situés sur les petites rivières ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Non, je n'entreprends pas cela.

M. FOSTER : Ceci est certainement un précédent pour en venir là.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Mon honorable ami (M. Foster), sait très bien que cette rivière est navigable et qu'il y a là beaucoup de trafic, surtout en ce qui concerne l'expédition du foin. Les cultivateurs ont un grand besoin de ce quai et si, dans le passé, ce comté n'eût pas été représenté par un adversaire du gouvernement, ce quai aurait été construit il y a longtemps.

M. MARTIN : Le ministre des Travaux publics se place au sujet de ce quai sur un tout autre terrain que celui où il s'est placé relativement au quai dont je viens de parler. Tout ce qu'il veut maintenant, c'est que ce soit une rivière navigable. Dans le cas que j'ai mentionné, le gouvernement a fait des dépenses. Il semble qu'il y ait une règle pour Québec et une autre règle pour la province dont je viens, du moins.

Havres et rivières, Ontario..... \$3,600

M. MONTAGUE : Le ministre a-t-il fait quelque prévision pour le pont interprovincial à Ottawa ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS (M. Tarte) : Je ne suis pas en état de répondre à mon honorable ami. Sa question ne tombe pas dans la catégorie des crédits compris dans ce budget.

M. WALLACE.

M. MONTAGUE : C'est un ouvrage public à l'avantage du Canada, et j'ai compris qu'un octroi avait été promis pour cette fin.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je sais que la question a été portée à l'attention du gouvernement, mais je ne suis pas en état de répondre à la question de l'honorable monsieur.

M. MONTAGUE : Afin que ce que je dis ne soit pas mal compris, je lis dans l'organe du gouvernement dans la ville d'Ottawa :

La promesse du premier ministre d'accorder l'aide du gouvernement au pont interprovincial a été si formelle et faite dans un langage si clair, qu'il est presque superflu d'en parler ici.

Puis le journal dit :

Le public peut être certain, comme nous l'avons dit l'autre jour, que l'ouvrage recevra une aide importante selon la promesse qui a été faite.

Mais ensuite, le journal ajoute, d'un ton pas tout à fait aussi confiant :

Un peu d'anxiété et de doute ont été excités dans certains quartiers par le fait que le budget supplémentaire ne contenait pas de crédit pour cette fin.

Cette affaire dépend du département de l'honorable monsieur, et je crois que je peux raisonnablement lui demander de dire s'il se propose d'aider ces travaux avant que le parlement se réunisse de nouveau.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Dans le cas présent, comme je le comprends, la question est de savoir si le gouvernement aidera une compagnie de chemin de fer à construire un pont, et je dis de nouveau que je ne crois pas que cela tombe dans la catégorie des crédits compris dans ce budget de dire si nous allons donner ou non \$250,000 pour cet objet. Que diraient nos honorables amis de la gauche, si nous venions, ce soir, leur demander un quart de million de plus ?

M. MONTAGUE : C'est parfaitement satisfaisant. L'honorable monsieur dit que le gouvernement n'a pas étudié la question.

Le MINISTRE DES FINANCES (M. Fielding) : Je ne crois pas. Il a dit qu'il ne considérait pas que cela tombât dans la catégorie des crédits de ce budget. Il n'a pas dit que la question n'avait pas été étudiée.

M. MONTAGUE : Je crois que les *Débats* de demain rapporteront que le ministre des Travaux publics a dit que le gouvernement n'avait pas étudié la question.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je n'ai pas dit cela. J'ai dit qu'une somme d'argent à voter pour une corporation de chemin de fer ne tombait pas dans la catégorie des crédits à voter dans le budget supplémentaire.

M. MONTAGUE : Le ministre des Finances nous dira peut-être si la question a été étudiée ou non par le gouvernement.

Le MINISTRE DES FINANCES : Je n'ai aucune objection à répondre à l'honorable monsieur. L'affaire a été un peu étudiée, mais elle ne sera pas comprise dans le budget de cette session.